

COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHIED
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Séance du 5 octobre 2022

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre
 MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins
 M. Alain Weber, secrétaire

Absent excusé: /

OBJET: Droit de préemption – Parcelle Section C de Bourscheid

Le collège échevinal décide unanimement de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle 630/4117, lieu-dit « Féischterbiërg », d'une surface de 31 centiares, inscrite au cadastre de la Commune de Bourscheid, section C de Bourscheid.